



## Information direction

La Direction a convoqué les organisations syndicales afin de mettre en place une convention APLD (Indemnisation du chômage partiel à 75 %) de 3 mois avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2010.

Elle est venue avec son projet sans donner la possibilité aux organisations syndicales de déposer leurs revendications.

La CGT considère la proposition de la direction insuffisante après bientôt 24 mois de chômage.

Et ce ne sont pas les 25 € de chèques CADHOC + un maillot en récompense du WCM qui vont permettre aux salariés de vivre convenablement...

Voilà comment la Direction nous considère...merci patron !!!

### Nomination :

Mr Tricot Alain est passé cadre au 1<sup>er</sup> juin.

**La CGT**

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010